

# Charte du travail collectif TP1

## Etudiants

- ✓ Les objectifs de travail du groupe doivent être clairement posés et acceptés par l'ensemble du groupe.
- ✓ Chacun s'engage à travailler et à s'investir.
- ✓ La parole de chacun doit être prise en compte par tous.
- ✓ Chacun doit veiller à l'intégration de chaque membre et l'accepter dans ses différences.
- ✓ La régulation doit permettre de faire part des problèmes au sein du groupe.
- ✓ Les temps de travail collectifs doivent être actés avec tous les membres du groupe en tenant compte des contraintes personnelles de chacun.
- ✓ Les outils de communication et de mise en commun doivent être choisis collectivement.
- ✓ Les compétences de chacun doivent être reconnues et partagées.
- ✓ Chacun veille à instaurer un climat de confiance au sein du groupe.

## Formateurs

- ✓ Les modalités de constitution des groupes doivent être explicites.
- ✓ La finalité du travail et l'organisation du groupe doivent être explicites.
- ✓ Le formateur reste attentif au bon fonctionnement du groupe.
- ✓ Le formateur reste accessible et à l'écoute des besoins des étudiants.

## Les régulations

- ✓ Si la charte n'a pas été respectée et que les régulations internes n'ont pas abouti, le groupe ou l'un de ses membres peut s'adresser formellement soit aux délégués au CVE soit au formateur de son choix.